



PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE  
SAINTE-APOLLINE-DE-PATTON

105, route de l'Église, Sainte-Apolline-de-Patton

## **ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE**

### **PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 05-2024 SUR LES ÎLOTS DE CHALEUR ET LES MESURES PERMETTANT DE LES ATTÉNUER**

Lors de la séance ordinaire du 5 août 2024, le Conseil municipal a adopté le projet de règlement numéro 05-2024 modifiant le plan d'urbanisme mai 1990 afin d'y intégrer les îlots de chaleur et les mesures permettant de les atténuer.

L'objet de ce règlement est d'identifier toute partie du territoire de la Municipalité de Sainte-Apolline-de-Patton peu végétalisée et sujette au phénomène d'îlot de chaleur, et de définir des objectifs permettant d'en atténuer les effets indésirables. En vertu de l'article 83 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chapitre A19.1), la Municipalité de Sainte-Apolline-de-Patton doit identifier dans son Plan d'urbanisme toute partie du territoire municipal qui est peu végétalisée.

Une assemblée de consultation publique concernant ce projet de règlement aura lieu, le **LUNDI 16 septembre 2024, 19 h**, à la salle municipale située au 108-A avenue Ouellet à Sainte-Apolline-de-Patton.

L'objet de cette assemblée est de faire la présentation du projet de règlement et de recevoir les commentaires et suggestions des personnes désirant s'exprimer sur le sujet.

Une copie du projet de règlement est disponible pour consultation, pendant les heures d'ouverture du bureau municipal situé au 105 route de l'Église à Sainte-Apolline-de-Patton.

Selon l'article 126 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, aucune disposition du règlement n'est susceptible d'approbation référendaire.

Donné ce 11 septembre 2024.

**Sonia Gagné**  
Directrice générale / Greffière-Trésorière